Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260309-CCAS202602-DE

COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Mairie de LE TREVOUX
2, rue de Bannalec
29380 LE TRÉVOUX

DÉLIBÉRATION CCAS 2026 / 02

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, à dix-sept heures trente minutes, la Commission Communale d'Action Sociale de LE TREVOUX, convoquée le 13 février 2026, s'est réunie à la Mairie de LE TREVOUX, sous la Présidence de séance de Madame Solène ROSTREN, Vice-présidente.
Nombre de membres : 11
Présents : 7 : Solène ROSTREN, Stéphane VALETTE, Jocelyne LE JOUBIOUX, Stéphanie GARCES RAULET, Jacqueline PENNEC, Jean-Yves GILLES et Stéphane MARION.
Excusées : 4 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Solène ROSTREN, Florence SIMON qui a donné procuration à Stéphane VALETTE, Elina VANDENBROUCKE et Karine PLEUX.
Secrétaire de séance : Jean-Yves GILLES.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION : EXERCICE 2025

Madame la Présidente expose aux membres de la commission administrative du C.C.A.S qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.
Il est proposé à l'assemblée la répartition suivante :

Montant à affecter :	**4 508.74** euros
Affectation au compte 002 (Excédent reporté) :	**4 508.74** euros

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

La Commission Communale d'Action Sociale
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 9 voix Pour

DONNE son accord sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, telle qu'elle est proposée.

A LE TREVOUX, le 9 mars 2026

La Présidente,
Elina VANDENBROUCKE

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture le 09/03/2026
De la publication le